

1992

La lutte des femmes Une priorité CRC

« L'ensemble de notre démarche syndicale est graduée par le souci, dans un secteur essentiellement féminin, de faire vivre un syndicalisme réellement mixte, représentatif de la réalité de notre secteur. Cela suppose une attitude volontariste de féminiser notre fonctionnement et de promouvoir les principales revendications et besoins spécifiques des femmes. »

Telles sont les orientations votées dès le premier congrès du CRC en avril 1989.

La multiplication des attaques des centres IVG par des commandos d'intégristes mobilisent les équipes hospitalières.

Elles sont concernées à double titre : comme femmes et comme personnel hospitalier agressé dans l'exercice de son activité professionnelle. A partir de là, la Fédération CRC participe activement, avec de nombreuses organisations et associations, à la création, en octobre 1990, puis à l'animation de la CADAC (Coordination des Associations pour le Droit à l'Avortement et à la Contraception).

A plusieurs reprises, les syndicats CRC se portent partie civile lors des procès des opposants à l'IVG.

La levée de l'interdiction du travail de nuit des femmes, au nom de l'égalité hommes/femmes, posée en 90/91, donne lieu à des mobilisations et à une brochure sur ses enjeux. Mais cette question divise les féministes et les syndicalistes, et les actions menées sont très minoritaires. La manifestation nationale du 25 novembre 1995, impulsée par la CADAC constitue l'évènement majeur pour les revendications des femmes. Elle est le point de départ de la constitution du « Collectif pour les Droits des Femmes » qui lance plusieurs campagnes de sensibilisation et qui impulse en France la préparation pour l'an 2000, de la Marche mondiale des Femmes contre les violences et la pauvreté.

OFFENSIVE SYNDICALE (Numéro spécial de décembre 1999)
Bulletin de la Fédération National SUD-CRC